



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents

Question écrite n° 58476

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur le problème de la sécurité ferroviaire en France. En effet, il apparaît qu'entre 1988 et 2004 plus de 240 accidents dont 75 mortels se sont produits sur les voies de service ou de stationnement en gare et que 50 % des personnes tuées ou blessées sur ces voies ferrées sont des jeunes de moins de 20 ans. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage d'imposer une mise en sécurité du réseau ferroviaire en rendant plus difficile l'accès aux voies en zone urbaine.

Texte de la réponse

Les accidents de personnes sur les emprises ferroviaires font l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la part des pouvoirs publics. Si le nombre d'accidents sur les installations ferroviaires est faible, ces accidents, dont 50 % concernent des jeunes de moins de vingt ans constituent des drames qui doivent être évités. Les sites sensibles, tels les gares de triages en milieu urbain, font l'objet d'un recensement et lorsque cela le nécessite, d'un renforcement des clôtures. Par ailleurs, la signalétique sur site et sur les wagons est en cours de renforcement. En parallèle, il est indispensable qu'une prise de conscience ait lieu sur la dangerosité des sites ferroviaires et notamment parmi les plus jeunes. Une politique active de prévention sur les risques encourus est donc menée. D'ores et déjà la SNCF organise des actions de sensibilisation dans les écoles. Ainsi 3 650 classes et 96 000 élèves ont été informés sur les risques liés à l'intrusion sur des sites ferroviaires pendant l'année scolaire 2003-2004. Ces actions de prévention seront renforcées et menées de concert par les deux établissements RFF et SNCF avec notamment une campagne de sensibilisation dans les trains et les gares.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58476

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1869

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5693